

Préavis No 02-2016

Assainissement secteur Louche / Combe

Rapport de la commission technique

Avertissement : Seuls les points importants sont mentionnés. Les informations figurant dans le préavis ne sont pas reprises. Pour une bonne compréhension de ce rapport, il est conseillé de (re)lire d'abord le préavis.

Le 11 avril 2016, les personnes suivantes ont participé à la séance de présentation aux commissions :

Bureau :

M. A. Roth, Président

Mme P. Salathé

M. M. Markides

Municipalité :

M. G. Muheim, Syndic

Mme Ch. Dupertuis

Mme C. Schiesser

Mme N. Greiner-Meylan

M. Philippe Michelet

Commission Technique :

M. F. Michaud

M. P. Latrorre

M. P. Girard

Commission des Finances :

M. J.-P Bolay, Président

Mme L. Boujon

Mme C. Juillerat ex

M. M. Henchoz

M. J.-M. Pasche

Service technique :

Bernard Burri, Coordinateur administratif

Préambule

Ce soir, vous allez décider de l'avenir du plus ancien collecteur de la commune.

Tellement vieux, que sa date de naissance ne figure même pas sur les plans. Peut-être les années sixties.

Mauvaise nouvelle, vu son état général de délabrement avancé, tout est à refaire.

Arguments en faveur du OUI

- Un collecteur destiné 100% aux eaux usées, d'où un meilleur fonctionnement des stations d'épuration. De plus, aujourd'hui, c'est aussi une exigence légale.
- Des travaux permettant de terminer la mise en séparatif (eaux claires, eaux usées) sur tout le tronçon Louche-Combe-Raffort.
- Éviter des interventions ponctuelles, souvent plus coûteuses au final qu'un changement complet de l'infrastructure.
- Prévenir le risque d'une pollution majeure dont les conséquences seraient à la charge de la collectivité communale.

Remarques particulières

- Le prix...

Peut-être se trouvera-t-il quelqu'un pour dire: *"dépenser un million. C'est vraiment beaucoup pour quelque centaines de mètres de conduite, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'économiser sur la qualité des tuyaux, le nombre de chambres de visite, etc"*.

Il est toujours possible de choisir des tuyaux de moindre qualité, précisons que la part achat des tuyaux ne représente qu'environ 8% de l'investissement.

De plus, il s'agit de travaux souterrains, donc les interventions ultérieures sont forcément beaucoup plus onéreuses. Ajoutons encore que le tracé se situe dans une zone de glissement.

- "Et si on ne fait rien ...".

C'est une exigence légale de séparer le cheminement des eaux claires des eaux usées.

Pourtant le Canton ne peut pas simplement forcer la Commune à effectuer les travaux nécessaires.

Cependant, il peut bloquer des projets communaux en ne donnant pas les autorisations correspondantes.

Une situation vraiment peu confortable ...

Conclusion

Ce préavis est donc nécessaire. Même si sa valeur ajoutée n'est pas très visible pour les habitants de Belmont.

Les conséquences d'un éventuel refus seraient hautement problématiques.

L'ensemble de la Commission technique soutient donc ce préavis sans restriction.

Fait à Belmont, le 12 mai 2016

Pour la commission technique :

M. F. Michaud, Président

M. P. Latorre, Rapporteur

M. P. Girard

Distribution :

Conseil communal: conseil@belmont.ch

Autorité communale: isabelle.Fogoz@belmont.ch